

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-119 du 7 Juin 1991

chargeant Monsieur Fatiou ADEKOUNTE,
Ministre de l'Industrie, de l'Energie
et des Entreprises Publiques de l'intérim
de Monsieur Paul DOSSOU, Ministre du
Plan, de l'Economie et des Finances pour
compter du 23 Avril 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Decembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991,

D E C R E T :

Article 1er.- Pour compter du 23 Avril 1991, Monsieur Fatiou ADEKOUNTE, Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de l'Economie et des Finance pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 07 Juin 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense chargé de l'intérim,


Désiré VIEYRA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 SGG 4 MECAGD 4 AUTRES MINISTRES 13
MPEF - MIEEP 2 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-